

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais vous signaler spécialement la motion n° 2 qui figure au *Feuilleton* en mon nom. Vous avez expliqué, Votre Honneur, qu'elle serait irrecevable, pour la bonne raison qu'elle ajouterait un nouvel élément à l'article 5 du projet de loi. Cette disposition précise en partie:

Est tenu... tout individu... qui, moyennant paiement, s'engage... à ménager... une entrevue avec un fonctionnaire public ou à communiquer avec ce dernier...

Ainsi de suite. En fait, la motion n° 2 parle également de l'envoi d'une grande quantité de lettres et d'une campagne publicitaire. Ce sont là des tentatives de communiquer avec le fonctionnaire public afin d'influencer...

M. le vice-président: Je me pencherai sur les instances présentées par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), le secrétaire parlementaire et le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et j'annoncerai ma décision immédiatement après la période des questions. Je regrette d'avoir interrompu le député. S'il souhaite me présenter d'autres instances, il pourra le faire après la période des questions.

● (1100)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES RESSOURCES EN EAU

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la position du gouvernement au sujet des exportations de nos ressources en eau et du détournement de nos cours d'eau est loin d'être rassurante. En premier lieu, le gouvernement a décidé de ne pas exclure l'eau de l'accord de libre-échange. En deuxième lieu, pratiquement trois ans après avoir reçu le rapport Pearse commandé par le gouvernement libéral, le gouvernement actuel n'est toujours pas prêt à présenter à la Chambre la mesure législative pertinente. La politique fédérale concernant nos réserves en eau ne sert à rien si elle n'est pas étayée par une mesure législative.

En troisième lieu, le ministre de l'Environnement (M. MacMillan) a déclaré dernièrement qu'il n'avait pas besoin d'une mesure législative et que la politique de son gouvernement suffirait à protéger nos ressources en eau. En quatrième lieu, ce ministre a déclaré à la Chambre que le détournement de grandes quantités d'eau du lac Michigan n'a pas de répercussion sur les eaux canadiennes, comme si les Grands Lacs n'étaient pas reliés entre eux.

A moins que le gouvernement ne modifie la loi sur le libre-échange de façon à exclure nos réserves en eau, les Canadiens ne seront jamais assurés que cette ressource ne sera pas de celles que nous devons partager en vertu de l'accord. Nous exhortons le gouvernement à modifier la loi sur le libre-échange et à en exclure l'eau une fois pour toutes.

Article 21 du Règlement

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la pornographie est une industrie de plusieurs millions de dollars au Canada, dont la pègre est le principal bénéficiaire. Elle fait d'innocentes victimes des femmes et des enfants.

Le projet de loi C-54 sur la pornographie a été présenté par le gouvernement et lu pour la première fois le 4 mai 1987, et le ministère de la Justice a reçu à cet égard un appui énorme des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Pourquoi le ministère continue-t-il d'écouter l'opinion de la minorité projetée par les médias plutôt que celle de la majorité? Adoptons sans tarder ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et renvoyons-le à un comité où nous pourrions entendre des témoins.

Nous avons dit, en tant que gouvernement, que nous ferions adopter une mesure législative. Je ne peux faire autrement que de me demander qui essaie d'étouffer le projet de loi C-54. Le gouvernement et le ministère de la Justice ont fait adopter des lois plus sévères concernant la prostitution des jeunes et la violence familiale. Soyons conséquents et reprenons l'étude du projet de loi C-54. C'est clairement ce que souhaite la grande majorité des Canadiens.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET D'ACHETER DES SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) ne ferait pas un très bon pompier. A peine réussit-il à éteindre un incendie dans son caucus qu'il s'en déclare un autre.

Cette fois, il semble qu'un nombre croissant de ses collègues du cabinet et du caucus ne sont pas d'accord avec lui pour dépenser des milliards et des milliards de dollars afin d'acheter une flotte de sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire.

En fait, le député conservateur de Nanaïmo—Alberti (M. Schellenberg) a défié le premier ministre et a écrit à ses électeurs pour leur dire qu'on ne ferait que gaspiller l'argent des contribuables en achetant ces sous-marins.

On vient de communiquer au gouvernement les résultats d'un sondage privé qui indiquent que la majorité des Canadiens s'opposent à ce projet, ce qui ne manquera pas de fomenter la révolte au sein du caucus conservateur.

Le gouvernement a beaucoup de difficulté à vendre l'idée des sous-marins à propulsion nucléaire aux Canadiens, qui se demandent pourquoi il nous faudrait dépenser des milliards de dollars pour faire l'acquisition de sous-marins de ce genre. Le député conservateur d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton) a la réponse. Il dit que nous avons besoin de ces sous-marins pour poursuivre les trafiquants de drogue et les voleurs de poisson. Avec des idées comme celle-là, monsieur le Président, inutile de se demander pourquoi les Canadiens ne veulent pas des sous-marins à propulsion nucléaire.